

N° au catalogue 81-595-M  
ISSN 2563-626X  
ISBN 978-0-660-48804-2

**L'éducation, l'apprentissage et la formation : Série de documents de recherche**

## **Qualité des emplois en début de carrière des diplômés autochtones du baccalauréat, cohortes de 2010 à 2018**



par Sylvie Brunet, Liliana Corak et Diane Galarneau

Date de diffusion : le 21 février 2024

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2024

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

# Qualité des emplois en début de carrière des diplômés autochtones du baccalauréat, cohortes de 2010 à 2018

par Sylvie Brunet, Liliana Corak et Diane Galarneau

## Aperçu de l'étude

Le taux de participation au marché du travail des Autochtones qui obtiennent un baccalauréat est comparable à celui des non-Autochtones. Cependant, ont-ils des possibilités d'emploi de qualité égale à celles dont bénéficient les non-Autochtones après l'obtention de leur diplôme? À l'aide des données de la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT), le présent article compare certains indicateurs de la qualité des emplois deux ans après l'obtention du diplôme (revenu d'emploi, taux de syndicalisation et taux de couverture par un régime de pension) des bacheliers membres des Premières Nations et métis<sup>1</sup> avec ceux des diplômés non autochtones, non racisés et non immigrants.

- Les diplômés autochtones représentaient 3 % des diplômés ayant obtenu un baccalauréat au cours de la période allant de 2010 à 2018. Les diplômés membres des Premières Nations représentaient 48 % des diplômés autochtones, les diplômés métis, 47 % et les diplômés inuits, 2 %.
- Les diplômés autochtones du baccalauréat étaient plus susceptibles d'être des femmes que chez les bacheliers non autochtones. Ils étaient plus âgés au moment de l'obtention du diplôme et avaient le plus souvent des enfants à charge deux ans après.
- Les diplômés autochtones ont obtenu leur baccalauréat dans des domaines semblables à ceux des diplômés non autochtones. Néanmoins, ils étaient un peu plus susceptibles de l'avoir fait dans le domaine de l'éducation et un peu moins susceptibles de l'avoir fait dans le domaine des sciences.
- Deux ans après l'obtention de leur diplôme, les bacheliers métis touchaient un revenu semblable à celui des bacheliers non autochtones. Parallèlement, les bacheliers membres des Premières Nations avaient un revenu légèrement inférieur à celui des bacheliers non autochtones. Une fois les différences attribuables aux caractéristiques relatives à la démographie, aux études et au secteur industriel prises en compte, les femmes diplômées membres des Premières Nations gagnaient 4 % de moins que les femmes diplômées non autochtones et les hommes diplômés membres des Premières Nations gagnaient 7 % de moins que les hommes diplômés non autochtones.
- Une fois les différences attribuables aux caractéristiques relatives à la démographie, aux études et au secteur industriel prises en compte, les diplômés métis affichaient des taux de syndicalisation supérieurs aux diplômés non autochtones. Parallèlement, les diplômés membres des Premières Nations étaient moins susceptibles d'être syndiqués que leurs homologues non autochtones. De plus, les diplômés métis avaient des taux de couverture par un régime de pension semblables à ceux des diplômés non autochtones, et les diplômés membres des Premières Nations étaient moins susceptibles d'être couverts par un régime de pension.

## Introduction

Par rapport à la population non autochtone, les membres des Premières Nations, les Métis et les Inuit sont confrontés à des écarts importants dans les taux d'achèvement des études secondaires et postsecondaires<sup>2</sup>. En ce qui concerne l'obtention d'un diplôme d'études secondaires au cours de la période allant de 2016 à 2021, les écarts entre la population autochtone et la population non autochtone se sont réduits, tandis qu'en ce qui concerne l'obtention d'un diplôme d'études postsecondaires, les écarts se sont agrandis. En 2021, 10 % des Autochtones<sup>3</sup> de 15 ans et plus avaient obtenu un baccalauréat ou un grade supérieur, comparativement à 27 % pour la population non autochtone<sup>4</sup>. Les Autochtones doivent faire face à de nombreux obstacles dans la poursuite de leurs études au niveau postsecondaire, comme la nécessité de déménager, une orientation scolaire

1. Les résultats pour les diplômés inuits ont été inclus lorsque la taille de l'échantillon le permettait. Il est à noter que les indicateurs de la qualité des emplois pour les diplômés inuits n'ont pas été inclus en raison de la petite taille de l'échantillon.

2. Statistique Canada, 2022 (1).

3. Dans le présent document, « peuples autochtones » est un nom collectif qui désigne les peuples d'origine de l'Amérique du Nord et leurs descendants (Premières Nations, Métis et Inuit), tandis que le terme « Autochtones » désigne les individus.

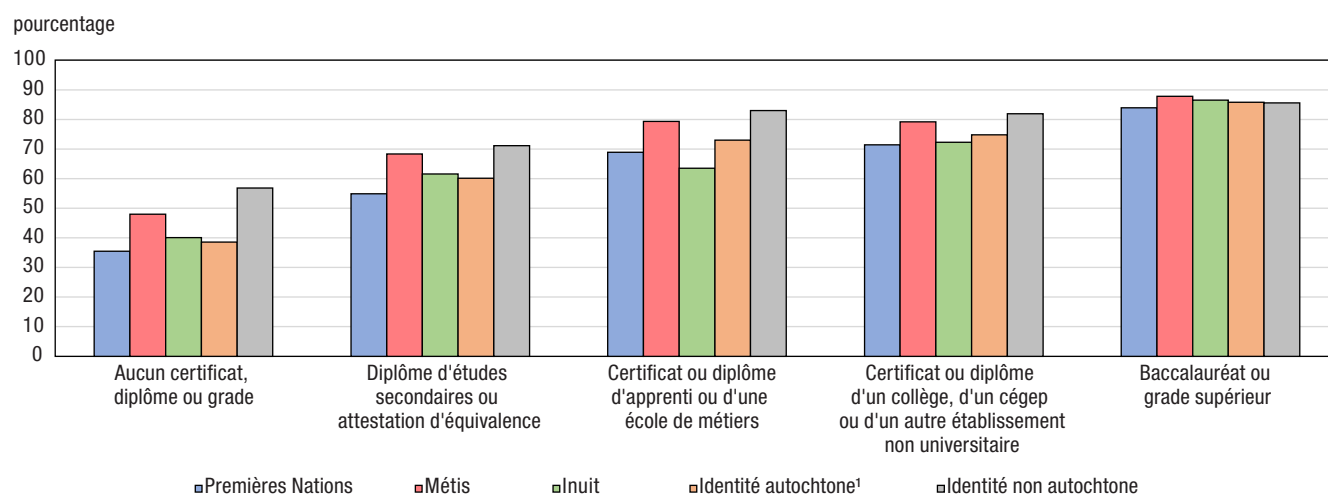
4. Statistique Canada, 2022 (2).

insuffisante, un manque de programmes culturellement adaptés, des ressources financières inadéquates ainsi que les répercussions de traumatismes intergénérationnels<sup>5</sup>. De plus, de nombreux Autochtones vivent dans des régions rurales et éloignées : « l'accès limité aux emplois dans de nombreux secteurs au sein des collectivités éloignées peut avoir d'importantes répercussions sur l'activité sur le marché du travail et le revenu des personnes vivant dans ces collectivités<sup>6</sup> ».

De manière générale, le niveau de scolarité est étroitement lié aux résultats sur le marché du travail. Par exemple, selon les données du Recensement de 2021<sup>7</sup>, le taux d'emploi des Autochtones âgés de 25 à 54 ans variait de 60 % chez les titulaires d'un diplôme d'études secondaires (ou d'une attestation d'équivalence) à 86 % chez les titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur (graphique 1). Une tendance similaire était également observée pour la population non autochtone. Les écarts dans les taux d'emploi entre les Autochtones et les non-Autochtones rétrécissaient à mesure que les niveaux de scolarité augmentaient pour les deux groupes. Lorsque les membres des populations autochtones obtenaient un baccalauréat, leurs taux d'emploi devenaient comparables à ceux des bacheliers non-autochtones.

### Graphique 1

#### Taux d'emploi selon le plus haut niveau de scolarité atteint et l'identité autochtone, personnes âgées de 25 à 54 ans, 2021



1. Cette catégorie comprend les personnes qui s'identifient à titre de membres des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), Métis et/ou Inuits, les personnes qui déclarent être des Indiens inscrits et/ou des Indiens des traités (aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada) et les personnes qui déclarent être membres d'une Première Nation et/ou d'une bande indienne.  
**Source :** Statistique Canada. Tableau 98-10-0423-01 Plus haut niveau de scolarité, selon l'identité autochtone, la géographie autochtone et la situation d'activité : Canada, provinces et territoires, Recensement 2021.

Le présent article examine la qualité des emplois en début de carrière des bacheliers membres des Premières Nations (dans les réserves et hors réserve), et métis, deux ans après l'obtention de leur diplôme. Plus précisément, les résultats sur le marché du travail des récents diplômés autochtones du baccalauréat sont-ils comparables à ceux des récents bacheliers non autochtones, non racisés et non immigrants? Pour les Autochtones, est-ce que le fait d'avoir un diplôme leur garantit des possibilités d'emploi de qualité égale à celles dont bénéficient les diplômés non autochtones après l'obtention de leur diplôme?

Il est important d'étudier ces questions, car l'emploi et les conditions de travail constituent des déterminants de la santé et du mieux-être (tant sur le plan physique que mental)<sup>8</sup>. Elles sont également particulièrement pertinentes dans le contexte de la Commission de vérité et réconciliation, qui souligne l'importance de l'éducation (et de ses répercussions sur l'emploi) dans le processus de réconciliation. La Commission demande aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de collaborer avec les membres des Premières Nations, les Métis et les Inuit pour s'attaquer aux séquelles permanentes du colonialisme qui ont eu des effets néfastes sur de nombreuses facettes de la vie des peuples autochtones, y compris sur l'éducation et les possibilités économiques<sup>9</sup>.

5. Arriagada, 2021 et Layton, 2023.

6. Statistique Canada, 2022 (3).

7. Statistique Canada, 2022 (4).

8. Centre de collaboration nationale de la santé autochtone, 2017.

9. Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015.

De plus, les peuples autochtones sont l'un des quatre groupes désignés visés par la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, qui vise à assurer l'égalité en milieu de travail afin que personne ne se voie refuser des possibilités d'emploi ou des avantages pour des raisons qui n'ont rien à voir avec sa capacité. Pour atteindre cet objectif, la Loi corrigerait les désavantages que certains groupes vivent en matière d'emploi<sup>10</sup>. Comme l'a déclaré le Centre de collaboration nationale de la santé autochtone :

« [a]lors que de nombreux Autochtones ont réalisé des gains en matière de résultats sur le plan de l'emploi au cours des dernières décennies, des inégalités persistantes indiquent que des obstacles à l'emploi continuent d'exister. Ces obstacles sont complexes et interdépendants et ont trait à la structure et à la composition de la famille, aux impacts des manifestations historiques et contemporaines de la colonisation, à la géographie et aux politiques gouvernementales. Tous ces obstacles, seuls ou combinés, peuvent rendre la tâche de se trouver et de conserver des emplois difficiles pour les Autochtones<sup>11</sup>. »

Par ailleurs, les perturbations du marché du travail liées à la pandémie de COVID-19 ont montré l'existence d'un lien entre le niveau de scolarité et la sécurité d'emploi, puisque les personnes titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur ont été moins touchées par le chômage durant cette période<sup>12</sup>. De plus, les membres des Premières Nations, les Métis et les Inuit font partie des populations les plus jeunes du Canada, et leur population continue de croître plus rapidement que la population non autochtone<sup>13</sup>. Leurs parcours scolaires ainsi que leur activité sur le marché du travail revêtiront de plus en plus d'importance pour l'économie canadienne dans le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre, à mesure que la population générale vieillit et que bon nombre de travailleurs approchent l'âge de la retraite ou l'ont déjà atteint<sup>14</sup>.

À l'aide de la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT), une base de données qui intègre les données anonymisées du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) aux données du Recensement de 2016, du Recensement de 2021 et des données fiscales du Fichier des familles T1 (FFT1), le présent article compare, pour la première fois, certains indicateurs du marché du travail des bacheliers membres des Premières Nations et métis au début de leur carrière, deux ans après l'obtention de leur diplôme, avec ceux des bacheliers non autochtones, non racisés et non immigrants<sup>15</sup>. Pour ce faire, neuf cohortes de diplômés du baccalauréat ont été combinées, soit celles de 2010 à 2018<sup>16</sup>.

Dans un premier temps, l'article dresse un profil des diplômés. Par la suite, certaines mesures de la qualité des emplois sont comparées, soit le revenu d'emploi, le taux de cotisation syndicale et le taux de cotisation à un régime de pension de l'employeur. Les résultats de la présente étude portent uniquement sur les diplômés qui ont obtenu un baccalauréat d'un établissement postsecondaire public au Canada et qui étaient salariés deux ans après l'obtention de leur diplôme. L'article présente ainsi des renseignements qui permettent de mieux comprendre les enjeux liés à l'intégration au marché du travail des diplômés postsecondaires autochtones. Il démontre également le potentiel analytique de la Plateforme longitudinale de l'éducation et du marché du travail<sup>17</sup>.

10. *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (<https://lois.justice.gc.ca/fra/lois/e-5.401/index.html>). *Les Autochtones ont également accès à un programme d'aide financière aux étudiants de niveau postsecondaire pour combler les écarts dans l'accès aux études postsecondaires* <https://sac-isc.gc.ca/fra/1100100033682/1531933580211>.

11. Centre de collaboration nationale de la santé autochtone, 2017.

12. Statistique Canada, 2022 (1).

13. Statistique Canada, 2022 (5).

14. Un peu plus de 1 Autochtone en âge de travailler sur 6 (17 %) approchait l'âge de la retraite, comparativement à 22 % parmi la population non autochtone (Statistique Canada, 2022 [5]).

15. L'ensemble des critères de sélection est présenté dans l'encadré *Sources de données, méthodes et définitions*.

16. Les indicateurs de chacune des cohortes de diplômés prises séparément étaient très semblables à ceux de la moyenne pondérée des neuf cohortes présentées dans cet article. Malgré cela, les résultats sur les indicateurs du marché du travail des diplômés inuits ne peuvent pas être examinés séparément en raison de tailles d'échantillon trop faibles.

17. Statistique Canada, 2022 (6).

## Les Autochtones étaient sous-représentés parmi les diplômés du baccalauréat au cours de la période allant de 2010 à 2018

Parmi tous les diplômés<sup>18</sup> du baccalauréat de la période allant de 2010 à 2018, on comptait 42 070 diplômés autochtones<sup>19</sup> et 1 582 490 diplômés non autochtones. Les diplômés autochtones représentaient ainsi 3 % de l'ensemble des diplômés, ce qui était inférieur à la proportion d'autochtones dans la population canadienne âgée de 25 à 34 ans en 2021 (5 %) (tableau 1).

La répartition des groupes d'identité autochtone des Premières Nations, des Métis et des Inuit dans les cohortes de diplômés de 2010 à 2018 différait de la proportion de ces groupes d'identité dans la population autochtone totale âgée de 25 à 34 ans en 2021 (tableau 1). Les diplômés autochtones de 2010 à 2018 étaient plus susceptibles d'être Métis par rapport à la population autochtone âgée de 25 à 34 ans en 2021 (47 % par rapport à 34 %), et moins susceptibles d'être membres des Premières Nations (48 % par rapport à 59 %) ou Inuit (2 % par rapport à 4 %).

**Tableau 1**  
Répartition des diplômés du baccalauréat de 2010 à 2018 et de l'ensemble de la population canadienne âgée de 25 à 34 ans en 2021, selon l'identité autochtone

	Diplômés du baccalauréat de 2010 à 2018	Population canadienne âgée de 25 à 34 ans en 2021 (réf.)
<b>Total</b>	<b>1 624 560</b>	<b>4 898 625</b>
	nombre	
	pourcentage	
Identité non autochtone	97,4*	94,6
Identité autochtone <sup>1</sup>	2,6*	5,4
	nombre	
<b>Identité autochtone<sup>1</sup></b>	<b>42 070</b>	<b>263 655</b>
	pourcentage	
Premières Nations	47,6*	58,8
Métis	47,3*	33,8
Inuit	1,5*	4,1
Autres <sup>2</sup>	3,5	3,3

\* valeur significativement différente de l'estimation pour le groupe de référence (réf.) ( $p < 0,05$ )

1. Cette catégorie comprend les personnes qui s'identifient à titre de membres des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), Métis et/ou Inuits, les personnes qui déclarent être des Indiens inscrits et/ou des Indiens des traités (aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada) et les personnes qui déclarent être membres d'une Première Nation et/ou d'une bande indienne.

2. Cette catégorie comprend les personnes qui s'identifient comme au moins deux des groupes autochtones suivants : Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), Métis et/ou Inuits (réponses autochtones multiples). Elle comprend aussi les personnes qui ne s'identifient pas à titre de membres des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuit (Inuits), mais qui déclarent être des Indiens inscrits ou des Indiens des traités et/ou être membres d'une Première Nation ou d'une bande indienne (réponses autochtones non comprises ailleurs).

**Note :** Les variances ont été calculées en utilisant les poids bootstrap.

**Sources :** Statistique Canada, Fichier intégré du Système d'information sur les étudiants postsecondaires, du Fichier des familles T1 et des Recensements de 2016 et 2021, cohortes de 2010 à 2018 et Statistique Canada, Tableau 98-10-0291-01.

## Profil des diplômés

À partir de la présente section, l'analyse porte uniquement sur les diplômés du baccalauréat qui étaient âgés de 15 ans et plus à la réception de leur diplôme, étaient des salariés deux ans après l'obtention de leur diplôme<sup>20</sup>, n'étaient pas retournés aux études à temps plein et avaient rempli leur déclaration de revenus pour les deux années suivant l'achèvement de leur baccalauréat. De plus, à partir de la présente section, les diplômés racisés et les diplômés immigrants<sup>21</sup> ne sont pas inclus dans l'univers de l'analyse. Afin d'éviter d'alourdir le texte, lorsque la population non autochtone est désignée, il s'agit de la population non autochtone, non racisée et canadienne de naissance (non immigrante). Parmi les diplômés du baccalauréat faisant partie de l'univers de l'analyse, on comptait 23 750 diplômés autochtones et 524 020 diplômés non autochtones (tableau 2).

18. Afin d'optimiser la comparabilité avec la population canadienne de 2021, tous les diplômés du baccalauréat ont été inclus dans cette section, y compris les diplômés racisés et immigrants, peu importe leur statut d'emploi ou leur niveau de scolarité deux ans après l'obtention de leur diplôme.

19. Cela comprend les personnes qui s'identifient à titre de membres des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuit, ainsi que les personnes qui déclarent être des Indiens inscrits ou des Indiens des traités (en vertu de la *Loi sur les Indiens* du Canada) et les personnes qui déclarent appartenir à une Première Nation ou à une bande indienne.

20. Les chômeurs et les travailleurs autonomes diplômés ont été exclus de l'univers d'analyse. L'ensemble des critères de sélection est présenté dans l'encadré *Sources de données, méthodes et définitions*.

21. Les diplômés racisés et les diplômés immigrants ont été exclus de l'analyse, car ces groupes de population obtiennent en moyenne des résultats sur le marché du travail moins favorables que pour les personnes non racisées ou non immigrantes (Galarneau et coll., 2023; Yassad et Fields, 2018). Si ces groupes de population étaient inclus dans l'univers de l'analyse, les résultats du groupe de référence pourraient sembler moins favorables et biaiser les écarts par rapport aux groupes autochtones.

**Tableau 2**  
**Caractéristiques des diplômés du baccalauréat selon l'identité autochtone, diplômés de 2010 à 2018**

	Premières Nations	Métis	Inuit	Identité autochtone <sup>1</sup>	Non autochtone, non racisé et non immigrant (réf.)
	nombre				
Total	11 320	11 190	420	23 750	524 020
	année				
<b>Âge moyen à l'obtention du diplôme</b>	<b>29,9**</b>	<b>27,0**</b>	<b>30,3**</b>	<b>28,4**</b>	<b>25,9</b>
Femmes	30,4**	27,2**	31,0**	28,9**	26,0
Hommes	28,1**	26,5**	27,6**	27,2**	25,6
	pourcentage				
<b>Proportion de femmes</b>	<b>75,7**</b>	<b>68,3**</b>	<b>81,0**</b>	<b>72,1**</b>	<b>61,8</b>
<b>Répartition selon la région de résidence deux ans après l'obtention du diplôme</b>					
Atlantique	13,8**	7,4	38,1**	11,1**	8,1
Québec	9,3**	8,8**	7,1**	9,3**	23,6
Ontario	29,1**	21,6**	11,9**	25,4**	36,5
Manitoba	8,0**	16,4**	x	11,8**	3,4
Saskatchewan	10,8**	11,1**	x	10,6**	3,7
Alberta	11,1**	19,5**	7,1**	14,9**	13,1
Colombie-Britannique	16,5**	14,3**	x	15,3**	11,2
Territoires	1,4**	0,8**	28,6**	1,6**	0,3
<b>Vivait sur une réserve en 2016 ou 2021</b>	<b>16,2 **</b>	<b>0,4 **</b>	<b>x</b>	<b>7,9 **</b>	<b>0,1</b>
<b>Indien inscrit ou des traités en 2016 ou 2021<sup>2</sup></b>	<b>71,3</b>	<b>6,8</b>	<b>x</b>	<b>39,2</b>	<b>...</b>
<b>Vivait à l'intérieur de l'Inuit Nunangat en 2016 ou 2021</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>33,3 **</b>	<b>0,8 **</b>	<b>0,1</b>
<b>Catégorie d'éloignement<sup>3</sup> en 2016 ou 2021</b>					
Régions facilement accessibles	40,3**	50,5**	21,4**	45,4**	70,6
Régions accessibles	27,0**	27,6**	21,4	27,0**	19,6
Régions moins accessibles	15,4**	12,6**	7,1	14,0**	7,0
Régions éloignées	11,8**	8,0**	28,6**	10,1**	2,5
Régions très éloignées	5,3**	1,2**	21,4**	3,5**	0,3
<b>Présence d'enfants à charge deux ans après l'obtention du diplôme</b>	<b>37,8**</b>	<b>22,6**</b>	<b>x</b>	<b>30,4**</b>	<b>14,7</b>
Femmes	43,4**	26,0**	50,0**	35,4**	17,2
Hommes	20,4**	14,9**	x	17,3**	10,6
<b>Répartition selon le domaine d'études</b>					
<b>Femmes</b>					
Éducation	23,9**	21,3	32,4**	23,0**	20,4
Sciences sociales et du comportement et du droit	19,0	17,0	11,8*	18,0	18,3
Commerce, gestion et administration publique	22,4**	19,0	23,5	20,7	20,3
Sciences <sup>4</sup>	4,0**	5,6**	x	4,7**	7,0
Santé	18,6**	24,7**	20,6	21,5	21,1
Autres <sup>5</sup>	12,0	12,2	x	12,1*	13,0
<b>Hommes</b>					
Éducation	12,8**	14,4**	x	13,6**	10,2
Sciences sociales et du comportement et du droit	18,2**	13,5	x	15,7	14,9
Commerce, gestion et administration publique	23,0**	23,4**	x	23,4**	27,0
Sciences <sup>4</sup>	20,8**	27,0	x	24,4**	29,2
Santé	7,7*	7,6*	x	7,2**	5,7
Autres <sup>5</sup>	17,9**	13,8	x	15,7**	13,1
<b>Travaillait dans le secteur public deux ans après l'obtention du diplôme</b>	<b>63,5**</b>	<b>60,1**</b>	<b>73,8**</b>	<b>61,9**</b>	<b>45,0</b>
Femmes	70,5**	69,5**	79,4**	70,2**	56,7
Hommes	42,0**	39,7**	44,4**	40,4**	26,1

... n'ayant pas lieu de figurer

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*

\* valeur significativement différente de l'estimation pour le groupe de référence (réf.) (p < 0,05)

\*\* valeur significativement différente de l'estimation pour le groupe de référence (réf.) (p < 0,01)

1. Cette catégorie comprend les personnes qui s'identifient à titre de membres des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), Métis et/ou Inuits, les personnes qui déclarent être des Indiens inscrits et/ou des Indiens des traités (aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada) et les personnes qui déclarent être membres d'une Première Nation et/ou d'une bande indienne.
  2. Le terme Indien inscrit désigne les personnes qui sont inscrites en vertu de la *Loi sur les Indiens* du Canada. Les Indiens des traités sont des personnes appartenant à une Première Nation ou à une bande indienne ayant signé un traité avec la Couronne. Les Indiens inscrits ou des traités sont parfois appelés Indiens avec statut ou Indiens statués.
  3. L'indice d'éloignement classe chaque subdivision du Recensement dans l'une de cinq catégories (régions facilement accessibles; régions accessibles; régions moins accessibles; régions éloignées; et régions très éloignées) selon leur proximité à de grands centres urbains qui desservent les plus petites collectivités.
  4. Le domaine des « sciences » comprend les trois catégories suivantes, définies dans la variante de la Classification des programmes d'enseignement (CPE) 2016 - Regroupements principaux de cannabis : sciences physiques et de la vie, et technologies; mathématiques, informatique et sciences de l'information; architecture, génie et services connexes.
  5. Les autres secteurs sont formés de ceux des arts visuels et d'interprétation, et technologie des communications, sciences humaines, agriculture, ressources naturelles et conservation, services personnels, de protection et de transport et les autres domaines.
- Note :** Les variances ont été calculées en utilisant les poids bootstrap.
- Source :** Statistique Canada, Fichier intégré du Système d'information sur les étudiants postsecondaires, du Fichier des familles T1 et des Recensements de 2016 et 2021, cohortes de 2010 à 2018.



## Les bacheliers autochtones étaient plus susceptibles d'être des femmes

Même si en général il y a davantage de femmes parmi les diplômés du baccalauréat au Canada, la proportion de femmes était encore plus grande (72 %) au sein des diplômés autochtones, comparativement à 62 % chez les diplômés non autochtones. Cette proportion était de 81 % chez les diplômés inuits, de 76 % chez les diplômés membres des Premières Nations et de 68 % chez les diplômés métis (tableau 2).

## Les diplômés autochtones étaient plus âgés au moment de l'obtention du diplôme et étaient plus susceptibles d'avoir des enfants à charge deux ans après

L'âge moyen à l'obtention du diplôme (baccalauréat) variait d'un groupe à l'autre (tableau 2). En moyenne, les diplômés métis obtenaient leur diplôme à 27 ans, et les diplômés membres des Premières Nations ainsi que les diplômés inuits l'obtenaient à 30 ans. Les diplômés non autochtones, pour leur part, étaient plus jeunes en moyenne (26 ans) à l'obtention de leur diplôme. Les Autochtones peuvent suivre des trajectoires non linéaires en matière d'éducation, ce qui peut les amener à entreprendre des études postsecondaires à un âge plus avancé<sup>22</sup>.

Les responsabilités familiales et le nombre de personnes à charge ayant besoin de services de garde peuvent constituer des obstacles directs et indirects aux études et à l'emploi des Autochtones et des non-Autochtones<sup>23</sup>. Reflet entre autres de l'âge au moment de l'obtention du diplôme, les diplômées autochtones étaient 1,5 à 3 fois plus susceptibles que les diplômées non autochtones d'avoir au moins un enfant à charge deux ans après l'obtention de leur baccalauréat (tableau 2). Plus précisément, la proportion était de 17 % chez les diplômées non autochtones, comparativement à 26 % chez les diplômées métisses, à 43 % chez les diplômées membres des Premières Nations et à 50 % chez les diplômées inuites.

Chez les hommes, les diplômés autochtones étaient également plus susceptibles de vivre avec au moins un enfant à charge. C'était le cas chez 15 % des diplômés métis et 20 % des diplômés membres des Premières Nations, comparativement à 11 % des diplômés non autochtones<sup>24</sup>.

## Les diplômés autochtones étaient plus susceptibles d'avoir vécu dans une région éloignée en 2016 ou en 2021 que les diplômés non autochtones

Selon le Recensement de 2021<sup>25</sup>, les Inuit vivaient principalement dans quatre régions nordiques du Canada, connues sous le nom d'Inuit Nunangat. Les Métis habitaient principalement dans l'Ouest canadien et en Ontario, comme la plupart des membres des Premières Nations. Près du tiers de la population des Premières Nations du Canada se trouvait dans des réserves.

Le fait de vivre dans une réserve ou une région éloignée est souvent associé à un manque d'accès à une éducation adéquate, à des revenus plus faibles et à des taux de chômage plus élevés<sup>26</sup>. Bien qu'on ne sache pas si les diplômés des Premières Nations vivaient dans une réserve deux ans après la fin de leurs études, les données du Recensement de 2016 et du Recensement de 2021 peuvent être utilisées pour déterminer si c'était le cas au moment du recensement<sup>27</sup>. Parmi les diplômés membres des Premières Nations, 16 % vivaient dans une réserve en 2016 ou en 2021 (tableau 2), comparativement à 27 % des membres des Premières Nations âgés de 25 à 34 ans selon le Recensement de 2021<sup>28</sup>. Parmi les diplômés inuits, un tiers vivait dans l'Inuit Nunangat en 2016

22. Arriagada, 2021.

23. Centre de collaboration nationale de la santé autochtone, 2017.

24. Les résultats pour les hommes chez les diplômés inuits ne peuvent pas être examinés en raison de la petite taille de l'échantillon.

25. Statistique Canada, 2022 (5).

26. Statistique Canada, 2022 (3) et Statistique Canada, 2022 (7).

27. Comme le fait de vivre ou non dans une réserve constitue une caractéristique possiblement déterminante des conditions d'emploi des personnes, mais qu'elle n'est pas disponible deux ans après l'obtention du diplôme dans le fichier intégré du Système d'information sur les étudiants postsecondaires, du Fichier des familles T1 et des Recensement de 2016 et 2021, la variable provenant du Recensement de 2016 et du Recensement de 2021 est utilisée comme une approximation du fait de vivre dans une réserve deux ans après l'obtention du diplôme. Cette approximation s'applique également aux variables qui mesurent si une personne vit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Inuit Nunangat, ou dans une région plus ou moins éloignée (indice d'éloignement), étant donné que celles-ci sont également tirées du Recensement de 2016 ou du Recensement de 2021 et ne sont pas disponibles deux ans après l'obtention du diplôme pour tous les diplômés.

28. Statistique Canada, 2022 (8).



ou en 2021. À titre de comparaison, selon le Recensement de 2021<sup>29</sup>, 70 % des Inuit de 25 à 34 ans vivaient à l'intérieur de l'Inuit Nunangat.

Une autre façon d'évaluer si une personne habite ou non dans une collectivité éloignée consiste à examiner l'indice d'éloignement de sa résidence<sup>30</sup>. Comme le montre le tableau 2, les diplômés inuits (57 %), les diplômés des Premières Nations (33 %) et les diplômés métis (22 %) étaient plus susceptibles d'avoir vécu dans une région « moins accessible », « éloignée » ou « très éloignée » en 2016 ou en 2021 que les diplômés non autochtones (10 %).

Bien qu'elles fournissent une représentation moins fidèle de la réalité des géographies autochtones, les données sur la province ou le territoire de résidence deux ans après l'obtention du diplôme (tableau 2) sont disponibles chaque année (et pas seulement pour les années de recensement). Il s'agira donc de la principale variable géographique utilisée dans l'étude des indicateurs de la qualité des emplois.

## Les diplômés autochtones avaient obtenu leur baccalauréat dans des domaines semblables à ceux des diplômés non autochtones, mais il y avait certains écarts entre les groupes

Le domaine d'études du diplômé est un facteur contribuant à de multiples résultats. Ce choix peut être motivé par la nécessité de pourvoir des postes dans certaines professions, et peut aussi jouer un rôle dans les salaires et les conditions d'emploi des travailleurs. Or, les diplômés autochtones avaient obtenu leur baccalauréat dans des domaines semblables à ceux des diplômés non autochtones, mais il y avait tout de même certains écarts entre les groupes.

Ainsi, chez les femmes (graphique 2.a), les diplômées non autochtones se répartissaient presque qu'également entre les domaines de la santé, du commerce, de la gestion et de l'administration publique, de l'éducation, ainsi que des sciences sociales et de comportements et du droit. Environ 7 % des diplômées non autochtones étudiaient dans des domaines scientifiques<sup>31</sup>. Comparativement aux diplômées non autochtones, les diplômées membres des Premières Nations étaient davantage concentrées en éducation (24 % par rapport à 20 % des femmes non autochtones) et en commerce, gestion et administration publique (22 % par rapport à 20 %), mais moins concentrées en santé (19 % par rapport à 21 %) et en sciences (4 % par rapport à 7 %). Chez les diplômées métisses, une plus grande proportion se trouvait dans le domaine de la santé que chez les diplômées non autochtones (25 % par rapport à 21 %, respectivement) et une proportion légèrement plus faible se trouvait dans le domaine des sciences (6 % par rapport à 7 %). Les diplômées inuites étaient plus susceptibles d'obtenir un diplôme en éducation (32 % par rapport à 20 %) et moins susceptibles d'étudier en sciences sociales et de comportements et en droit (12 % par rapport à 18 %) que les diplômées non autochtones.

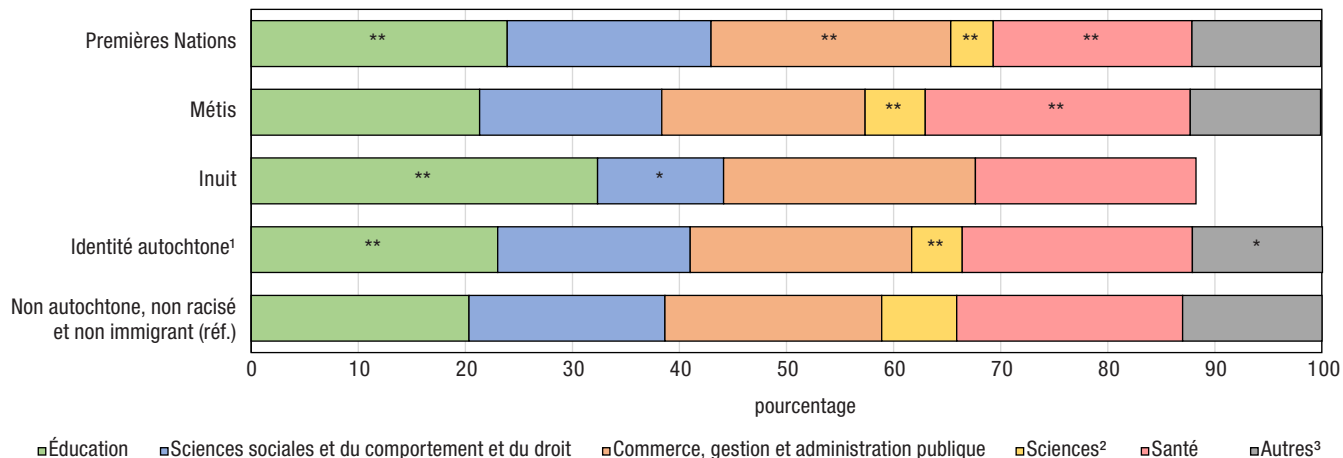
29. Statistique Canada, 2022 (8).

30. L'indice d'éloignement classe chaque subdivision du Recensement dans l'une de cinq catégories (régions facilement accessibles; régions accessibles; régions moins accessibles; régions éloignées; et régions très éloignées) selon leur proximité à de grands centres urbains qui desservent les plus petites collectivités. Subedi et coll., 2020.

31. Dans la présente analyse, les domaines scientifiques renvoient à la somme des trois catégories suivantes, définies dans la variante [Regroupements principaux de cannabis](#) de la Classification des programmes d'enseignement (CPE) de 2016 : sciences physiques et de la vie et technologies; mathématiques, informatique et sciences de l'information; architecture, génie et services connexes.

### Graphique 2.a

#### Répartition des femmes diplômées du baccalauréat selon le domaine d'étude et l'identité autochtone, diplômées de 2010 à 2018



\* valeur significativement différente de l'estimation pour le groupe de référence (réf.) ( $p < 0,05$ )

\*\* valeur significativement différente de l'estimation pour le groupe de référence (réf.) ( $p < 0,01$ )

1. Cette catégorie comprend les personnes qui s'identifient à titre de membres des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), Métis et/ou Inuits, les personnes qui déclarent être des Indiens inscrits et/ou des Indiens des traités (aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada) et les personnes qui déclarent être membres d'une Première Nation et/ou d'une bande indienne.

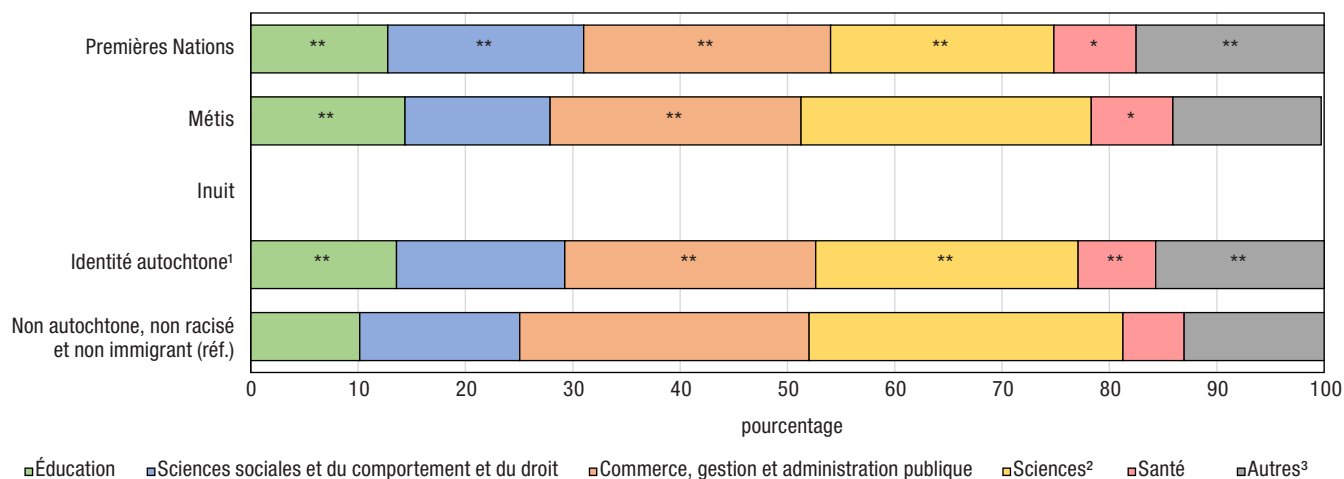
2. Le domaine des « sciences » comprend les trois catégories suivantes, définies dans la variante de la Classification des programmes d'enseignement (CPE) 2016 - Regroupements principaux de cannabis : sciences physiques et de la vie, et technologies; mathématiques, informatique et sciences de l'information; architecture, génie et services connexes.

3. Les autres secteurs sont formés de ceux des arts visuels et d'interprétation, et technologie des communications, sciences humaines, agriculture, ressources naturelles et conservation, services personnels, de protection et de transport et les autres domaines.

**Notes :** Les variances ont été calculées en utilisant les poids bootstrap. Les données pour les diplômés inuits des catégories « Sciences » et « Autres » ne peuvent être diffusées en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*.

**Source :** Statistique Canada, Fichier intégré du Système d'information sur les étudiants postsecondaires, du Fichier des familles T1 et des Recensements de 2016 et 2021, cohortes de 2010 à 2018.

Chez les hommes (graphique 2.b), les quatre domaines les plus populaires étaient les mêmes pour les diplômés autochtones et les diplômés non autochtones : sciences; commerce, gestion et administration publique; sciences sociales et de comportements, et droit; éducation. Les domaines de l'éducation et de la santé étaient plus courants chez les diplômés métis (14 % et 8 %, respectivement) et les diplômés membres des Premières Nations (13 % et 8 %, respectivement) comparativement à 10 % et à 6 %, respectivement, chez les diplômés non autochtones. En revanche, les proportions de diplômés métis et de diplômés membres des Premières Nations en commerce, gestion et administration publique (23 % dans les deux cas) étaient inférieures à celles des diplômés non autochtones dans ce domaine (27 %). Le domaine des sciences était moins fréquent chez les diplômés membres des Premières Nations (21 %) que chez les diplômés non autochtones (29 %).

**Graphique 2.b****Répartition des hommes diplômés du baccalauréat selon le domaine d'étude et l'identité autochtone, diplômés de 2010 à 2018**

\* valeur significativement différente de l'estimation pour le groupe de référence (réf.) ( $p < 0,05$ )

\*\* valeur significativement différente de l'estimation pour le groupe de référence (réf.) ( $p < 0,01$ )

1. Cette catégorie comprend les personnes qui s'identifient à titre de membres des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), Métis et/ou Inuits, les personnes qui déclarent être des Indiens inscrits et/ou des Indiens des traités (aux termes de la *Loi sur les Indiens du Canada*) et les personnes qui déclarent être membres d'une Première Nation et/ou d'une bande indienne.

2. Le domaine des « sciences » comprend les trois catégories suivantes, définies dans la variante de la Classification des programmes d'enseignement (CPE) 2016 - Regroupements principaux de cannabis : sciences physiques et de la vie, et technologies; mathématiques, informatique et sciences de l'information; architecture, génie et services connexes.

3. Les autres secteurs sont formés de ceux des arts visuels et d'interprétation, et technologie des communications, sciences humaines, agriculture, ressources naturelles et conservation, services personnels, de protection et de transport et les autres domaines.

**Notes :** Les variances ont été calculées en utilisant les poids bootstrap. Les données pour les diplômés inuits ne peuvent être diffusées en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*.

**Source :** Statistique Canada, Fichier intégré du Système d'information sur les étudiants postsecondaires, du Fichier des familles T1 et des Recensements de 2016 et 2021, cohortes de 2010 à 2018.

**Indicateurs de la qualité des emplois**

Plusieurs études se sont penchées sur des cadres d'analyse de la mesure de la qualité de l'emploi, notamment celle de la Commission Économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU)<sup>32 33</sup>, qui considère sept dimensions dans cette notion : la sécurité et l'éthique de l'emploi, le revenu et les avantages liés à l'emploi, le temps de travail et la conciliation travail-vie personnelle, la sécurité d'emploi et la protection sociale, le dialogue social, le développement des compétences et la formation, et les relations liées à l'emploi et la motivation au travail. La présente analyse porte sur trois indicateurs de la qualité de l'emploi, soit le revenu d'emploi, le taux de cotisation syndicale et le taux de cotisation à un régime de pension de l'employeur. Ces trois indicateurs peuvent aider à quantifier trois des sept dimensions de la qualité de l'emploi, soit le revenu et les avantages liés à l'emploi (revenu d'emploi), la sécurité d'emploi et la protection sociale (taux de cotisation à un régime de pension de l'employeur) et le dialogue social (proportion des cotisations syndicales).

Il est à noter que la notion de qualité d'emploi est beaucoup plus large que ce que montrent les trois indicateurs examinés. Bien que le fichier de données utilisé ne contienne pas suffisamment de variables pour permettre de procéder à une étude exhaustive des différents aspects de la qualité des emplois, il jette un éclairage partiel sur les expériences des bacheliers métis et membres des Premières Nations<sup>34</sup>, soit des populations qui n'avaient pas été examinées en détail auparavant.

Les différences dans la qualité des emplois en début de carrière chez les diplômés peuvent être liées à leurs caractéristiques relatives à la démographie et aux études. Pour en tenir compte, des modèles de régression linéaire et logistique ont été estimés<sup>35</sup>. Dans un premier temps, des caractéristiques démographiques (l'identité autochtone,

32. Commission Économique des Nations Unies pour l'Europe, 2015.

33. Statistique Canada, 2022 (9).

34. Les indicateurs de la qualité des emplois pour les diplômés inuits n'ont pu être inclus en raison de la petite taille de l'échantillon.

35. Voir l'encadré *Sources de données, méthodes et définitions*.

l'âge à l'obtention du diplôme, la région de résidence<sup>36</sup> et la présence d'enfants à charge) et des caractéristiques relatives aux études des diplômés (l'année d'obtention du baccalauréat et le domaine d'études) ont été prises en compte dans le modèle. Cela permet d'éliminer l'effet des différences attribuables aux caractéristiques relatives à la démographie et aux études des diplômés.

Dans un deuxième temps, le secteur industriel de l'emploi des diplômés a également été pris en compte dans les modèles, ce qui permet d'éliminer l'effet des écarts selon l'industrie<sup>37</sup>. Le fait de procéder à l'intégration des variables en deux temps permet d'isoler l'effet lié à l'ajout du secteur industriel uniquement.

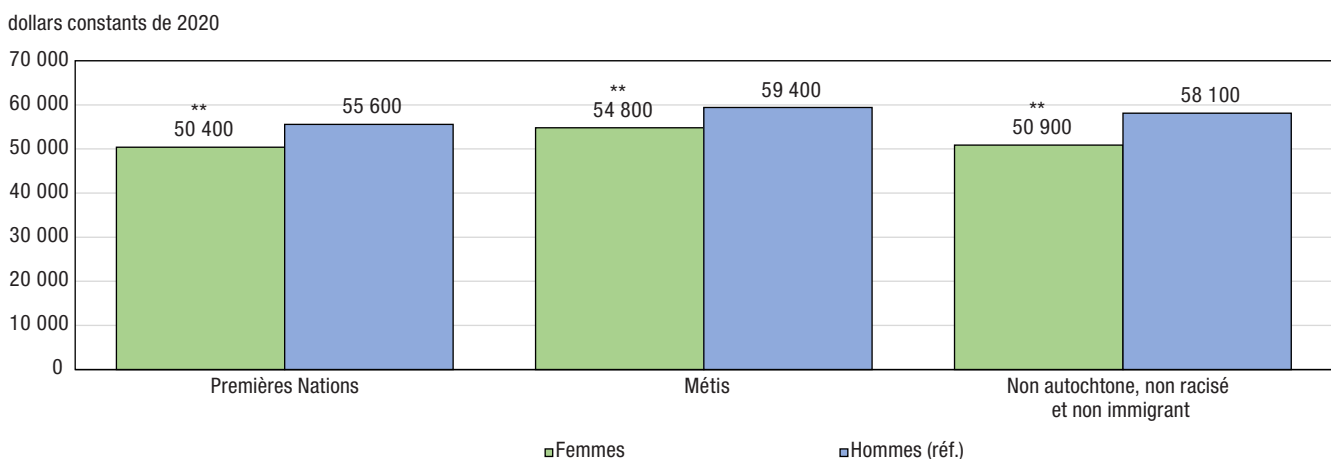
La prise en compte de l'ensemble de ces facteurs permet de répondre à la question suivante : *lorsque des caractéristiques sociodémographiques spécifiques des diplômés membres des Premières Nations et des diplômés métis sont comparables à celles des diplômés non autochtones, est-ce que des écarts sont observés sur le plan des revenus, du taux de syndicalisation et du taux de couverture par un régime de pension?* Si c'est le cas, les écarts restants pourraient être attribuables à diverses caractéristiques non observables au moyen des données disponibles, comme la profession exercée, l'expérience de travail, la taille de l'entreprise, les heures travaillées, la surqualification, l'éloignement et la discrimination.

## Des écarts de revenus moindres entre les hommes et les femmes étaient observés du côté des diplômés autochtones comparativement aux diplômés non autochtones

Deux ans après avoir obtenu leur baccalauréat, les femmes et les hommes non autochtones gagnaient un revenu d'emploi annuel de 50 900 \$ et de 58 100 \$, respectivement : les femmes non autochtones gagnaient 12 % de moins que les hommes non autochtones<sup>38</sup> (graphique 3). Des écarts moindres entre les hommes et les femmes étaient observés du côté des diplômés membres des Premières Nations et des diplômés métis, les femmes gagnant respectivement 9 % et 8 % de moins que les hommes. Même après avoir pris en compte les caractéristiques relatives à la démographie et aux études des diplômés, ces écarts de revenu persistaient.

### Graphique 3

#### Revenu d'emploi moyen des diplômés du baccalauréat, deux ans après l'obtention du diplôme, selon le genre et l'identité autochtone, diplômés de 2010 à 2018



\*\* valeur significativement différente de l'estimation pour le groupe de référence (réf.) ( $p < 0,01$ )

**Notes :** Le revenu d'emploi moyen est un revenu annuel tiré du fichier des familles T1. Il comprend les salaires et traitements et exclut les revenus de plus de 500 000 \$. Les revenus sont ajustés pour tenir compte de l'inflation et sont présentés en dollars de 2020. Les variances ont été calculées en utilisant les poids bootstrap.

**Source :** Statistique Canada, Fichier intégré du Système d'information sur les étudiants postsecondaires, du Fichier des familles T1 et des Recensements de 2016 et 2021, cohortes de 2010 à 2018.

36. Bien que cette variable ne représente pas parfaitement la réalité des géographies autochtones, la province ou le territoire de résidence deux ans après l'obtention du diplôme est disponible chaque année (et pas seulement pour les années de recensement). Il s'agit donc de la principale variable géographique utilisée dans l'étude des indicateurs de la qualité des emplois.

37. À titre d'exemple, les salaires sont en moyenne plus faibles dans le secteur des services d'hébergement et de restauration que dans celui des services publics.

38. Les revenus d'emploi ont été observés de 2012 à 2020 et ajustés pour tenir compte de l'inflation. Ils sont présentés en dollars constants de 2020.

Malgré un rétrécissement de l'écart de revenu d'emploi entre les sexes depuis quelques décennies, des différences persistent et seraient attribuables aux différences dans la répartition des hommes et des femmes selon le secteur industriel et la profession, ainsi qu'à des caractéristiques de l'emploi, notamment la plus grande probabilité pour les femmes de travailler à temps partiel, et à d'autres facteurs non observables comme les biais liés au sexe<sup>39</sup>. L'ensemble de données utilisé dans la présente analyse ne comprend pas les heures travaillées, les semaines travaillées ou la profession exercée.

## Parmi les diplômés du baccalauréat, les diplômés métis touchaient un revenu semblable à celui des diplômés non autochtones, tandis que les diplômés membres des Premières Nations avaient un revenu légèrement inférieur à celui des diplômés non autochtones

Deux ans après l'obtention de leur baccalauréat, les femmes métisses gagnaient plus que les femmes non autochtones, alors que les femmes membres des Premières Nations avaient un revenu légèrement inférieur à celui des diplômées non autochtones (tableau 3). Après la prise en compte de l'effet des différences attribuables aux caractéristiques relatives à la démographie, aux études et au secteur industriel des diplômées, l'écart de revenu entre les diplômées membres des Premières Nations et les diplômées non autochtones demeurait significatif (-4 %); toutefois, l'écart entre les femmes diplômées métisses et non autochtones n'était plus significatif.

Chez les hommes, les diplômés membres des Premières Nations gagnaient moins que les diplômés non autochtones. Les diplômés métis avaient un revenu d'emploi semblable à celui des diplômés non autochtones (tableau 3). L'écart demeurait significatif (-7 %) chez les diplômés des Premières Nations après la prise en compte de leurs caractéristiques relatives à la démographie, aux études et au secteur industriel.

Les écarts restants observés entre les diplômés membres des Premières Nations et les diplômés non autochtones (hommes et femmes) peuvent être attribuables à des facteurs non observables dans nos données.

**Tableau 3**  
**Revenu d'emploi moyen<sup>1</sup> des diplômés du baccalauréat, deux ans après l'obtention du diplôme, selon le genre et l'identité autochtone, diplômés de 2010 à 2018**

	Revenu d'emploi moyen dollars constants de 2020	Écart non ajusté différence en pourcentage	Écart ajusté <sup>2</sup> (modèle 1)	Écart ajusté <sup>3</sup> (modèle 2)
<b>Femmes</b>				
Premières Nations	50 400	-1,0**	-3,1**	-3,6**
Métis	54 800	7,7**	3,6**	2,0
Non autochtone, non racisé et non immigrant (réf.)	50 900	(réf.)	(réf.)	(réf.)
<b>Hommes</b>				
Premières Nations	55 600	-4,3**	-6,5**	-7,0**
Métis	59 400	2,2	-1,0	-2,9
Non autochtone, non racisé et non immigrant (réf.)	58 100	(réf.)	(réf.)	(réf.)

\*\* valeur significativement différente de l'estimation pour le groupe de référence (réf.) ( $p < 0,01$ )

1. Le revenu d'emploi moyen est un revenu annuel tiré du fichier des familles T1. Il comprend les salaires et traitements et exclut les revenus de plus de 500 000\$. Les revenus sont ajustés pour tenir compte de l'inflation et sont présentés en dollars de 2020.

2. Les écarts ajustés selon le modèle 1 ont été calculés à l'aide d'un modèle de régression linéaire basé sur le log du revenu, tenant compte des caractéristiques démographiques et en lien avec les études, soit, l'année d'obtention du diplôme, le domaine d'étude, l'âge, la région de résidence, l'identité autochtone et la présence d'enfant(s). Des modèles séparés ont été estimés pour les hommes et les femmes.

3. Les écarts ajustés selon le modèle 2 ont été calculés par un modèle de régression linéaire basé sur le log du revenu comprenant toutes les caractéristiques du modèle 1, auxquelles on a ajouté le secteur industriel (code du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)).

**Note :** Les variances ont été calculées en utilisant les poids bootstrap.

**Source :** Statistique Canada, Fichier intégré du Système d'information sur les étudiants postsecondaires, du Fichier des familles T1 et des Recensements de 2016 et 2021, cohortes de 2010 à 2018.

39. Pelletier et coll., 2019.

## Les diplômés métis affichaient des taux de syndicalisation supérieurs aux diplômés non autochtones, et les diplômés membres des Premières Nations étaient moins susceptibles d'être syndiqués

Le taux de syndicalisation est un autre indicateur de la qualité des emplois. Dans le cadre de cette étude, le taux de syndicalisation correspond à la proportion des diplômés salariés ayant versé des cotisations syndicales deux années après l'obtention du diplôme<sup>40</sup>. De façon générale, le taux de syndicalisation des femmes est plus élevé que celui des hommes, car les femmes sont plus susceptibles d'occuper des emplois dans le secteur public (c'est-à-dire en éducation, en santé et dans la fonction publique), où la syndicalisation est plus fréquente<sup>41</sup>. Chez les diplômés de 2010 à 2018, 70 % des femmes autochtones occupaient un emploi dans le secteur public, comparativement à 40 % des hommes autochtones (tableau 2). Parmi les diplômés non autochtones, ces proportions étaient de 57 % chez les femmes et de 26 % chez les hommes.

Toutes les bachelières, autochtones ou non autochtones, étaient plus susceptibles d'être couvertes par une convention collective deux ans après l'obtention de leur diplôme que les bacheliers masculins (tableau 4).

**Tableau 4**  
**Taux de syndicalisation<sup>1</sup> des diplômés du baccalauréat, deux ans après l'obtention du diplôme, selon le genre et l'identité autochtone, diplômés de 2010 à 2018**

	Taux de syndicalisation	Écart non ajusté	Écart ajusté <sup>2</sup> (modèle 1)	Écart ajusté <sup>3</sup> (modèle 2)
	pourcentage	différence en points de pourcentage		
<b>Femmes</b>				
Premières Nations	46,0	-8,8**	-13,8**	-15,2**
Métis	64,4	9,6**	5,4**	1,6*
Non autochtone, non racisé et non immigrant (réf.)	54,8	(réf.)	(réf.)	(réf.)
<b>Hommes</b>				
Premières Nations	33,9	1,3	-2,7*	-5,8**
Métis	42,8	10,3**	6,5**	2,3*
Non autochtone, non racisé et non immigrant (réf.)	32,7	(réf.)	(réf.)	(réf.)

\* valeur significativement différente de l'estimation pour le groupe de référence (réf.) ( $p < 0,05$ )

\*\* valeur significativement différente de l'estimation pour le groupe de référence (réf.) ( $p < 0,01$ )

1. Le taux de syndicalisation est la proportion des diplômés ayant déclaré des cotisations syndicales dans leur rapport d'impôt, deux années après l'obtention de leur diplôme.

2. Les écarts ajustés selon le modèle 1 ont été calculés à l'aide d'un modèle de régression logistique estimant la probabilité d'être syndiqué (oui ou non) en tenant compte des caractéristiques des diplômés soit l'âge, l'année de graduation, le domaine d'étude, la région de résidence, l'identité autochtone et la présence d'enfant(s). Des modèles séparés ont été estimés pour les hommes et les femmes.

3. Les écarts ajustés selon le modèle 2 ont été calculés par un modèle de régression logistique comprenant toutes les caractéristiques du modèle 1, auxquelles on a ajouté le secteur industriel (code du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)).

Note : Les variances ont été calculées en utilisant les poids bootstrap.

Source : Statistique Canada, Fichier intégré du Système d'information sur les étudiants postsecondaires, du Fichier des familles T1 et des Recensements de 2016 et 2021, cohortes de 2010 à 2018.

Parmi les femmes diplômées non autochtones, 55 % étaient syndiquées, comparativement à 46 % chez les diplômées membres des Premières Nations et à 64 % chez les diplômées métisses. L'écart positif demeurerait significatif lorsque toutes les caractéristiques des diplômées métisses étaient prises en compte, y compris le secteur industriel. Quant à l'écart négatif observé chez les diplômées membres des Premières Nations, il persistait, même après avoir éliminé l'effet des différences attribuables à leurs caractéristiques.

Bien que les taux de syndicalisation étaient plus faibles chez les hommes, les tendances pour les diplômés métis étaient semblables à celles des femmes. Le taux de syndicalisation des diplômés non autochtones était de 33 %, comparativement à 43 % pour les diplômés métis et à 34 % pour les diplômés membres des Premières Nations. L'écart positif pour les diplômés métis était toujours significatif après la prise en compte de leurs caractéristiques, tandis que l'écart devenait négatif pour les diplômés membres des Premières Nations après la prise en compte de toutes les caractéristiques. Comme dans le cas des diplômées membres des Premières Nations, d'autres facteurs peuvent expliquer les écarts restants, comme des caractéristiques qui ne sont pas prises en compte dans les modèles et celles qui sont non observables dans nos données.

40. Il s'agit d'une estimation du taux de syndicalisation puisque le versement des cotisations syndicales n'est pas lié à l'emploi du diplômé. Il se peut que les diplômés aient changé d'emploi durant leur deuxième année suivant l'obtention de leur diplôme et soient passés d'un emploi syndiqué à un emploi non syndiqué, ou inversement.

41. Statistique Canada, 2022 (10).

## Les diplômés métis avaient des taux de couverture par un régime de pension semblables à ceux des diplômés non autochtones, et les diplômés membres des Premières Nations étaient moins susceptibles d'être couverts par un régime de pension

Un régime de pension de l'employeur (RPE) est un régime enregistré qui fournit à l'employé couvert une source de revenu pendant sa retraite. À l'instar de la syndicalisation, la couverture par un RPE est fréquente dans les emplois du secteur public. Le taux de couverture par un RPE est tiré du fichier des familles T1 à partir du facteur d'équivalence. Celui-ci indique si des cotisations à un RPE ont été versées au nom de chaque employé, de la part des employés ou des employeurs, ou des deux<sup>42</sup>.

Ce sont les diplômés métis, femmes et hommes, qui affichaient, deux années après l'obtention de leur diplôme, les taux de couverture par un RPE les plus élevés, soit 65 % chez les femmes (comparativement à 59 % chez les diplômées non autochtones) et 55 % chez les hommes (comparativement à 47 % chez les diplômés non autochtones). Toutefois, ces différences disparaissaient après la prise en compte du secteur industriel et des caractéristiques relatives à la démographie et aux études (tableau 5).

Les diplômées membres des Premières Nations affichaient, quant à elles, des taux de couverture par un RPE inférieurs (45 %) à ceux des diplômées non autochtones. Cet écart persistait même après la prise en compte des différences attribuables aux caractéristiques des diplômées, avec une différence de 19 points de pourcentage. Chez les hommes membres des Premières Nations, l'écart non ajusté n'était pas significatif, mais il le devenait après la prise en compte des caractéristiques des diplômés (-7 points de pourcentage).

**Tableau 5**

**Taux de couverture par un régime de pension de l'employeur (RPE)<sup>1</sup> des diplômés du baccalauréat, deux ans après l'obtention du diplôme, selon le genre et l'identité autochtone, diplômés de 2010 à 2018**

	Taux de couverture par un RPE pourcentage	Écart non ajusté différence en points de pourcentage	Écart ajusté <sup>2</sup> (modèle 1)	Écart ajusté <sup>3</sup> (modèle 2)
<b>Femmes</b>				
Premières Nations	44,8	-14,0**	-18,0**	-19,1**
Métis	65,1	6,3**	3,4**	0,6
Non autochtone, non racisé et non immigrant (réf.)	58,8	(réf.)	(réf.)	(réf.)
<b>Hommes</b>				
Premières Nations	46,0	-1,5	-4,0**	-7,0**
Métis	55,2	8,0**	4,6**	0,8
Non autochtone, non racisé et non immigrant (réf.)	47,3	(réf.)	(réf.)	(réf.)

\*\* valeur significativement différente de l'estimation pour le groupe de référence (réf.) (p < 0,01)

1. Le taux de couverture par un régime de pension de l'employeur est tiré du fichier des familles T1 à partir du facteur d'équivalence, qui permet de capter s'il y a eu des cotisations à un RPE de la part des employés et/ou des employeurs deux ans après l'obtention de leur diplôme.

2. Les écarts ajustés selon le modèle 1 ont été calculés à l'aide d'un modèle de régression logistique estimant la probabilité d'être couvert par un RPE (oui ou non) en tenant compte des caractéristiques des diplômés soit l'âge, l'année de graduation, le domaine d'étude, la région de résidence, l'identité autochtone et la présence d'enfant(s). Des modèles séparés ont été estimés pour les hommes et les femmes.

3. Les écarts ajustés selon le modèle 2 ont été calculés par un modèle de régression logistique comprenant toutes les caractéristiques du modèle 1, auxquelles on a ajouté le secteur industriel (code du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)).

**Note :** Les variances ont été calculées en utilisant les poids bootstrap.

**Source :** Statistique Canada, Fichier intégré du Système d'information sur les étudiants postsecondaires, du Fichier des familles T1 et des Recensements de 2016 et 2021, cohortes de 2010 à 2018.

42. L'utilisation du facteur d'équivalence, au lieu de vérifier la présence de cotisations des déclarants fiscaux à un RPE, permet de considérer les cas où seul l'employeur cotise au régime de pension de ses employés. Tout comme pour les cotisations syndicales, le taux de couverture par un RPE est une estimation puisqu'il se peut que les diplômés aient changé d'emploi durant leur deuxième année suivant l'obtention de leur diplôme et qu'ils soient passés d'un emploi couvert par un RPE vers un emploi non couvert, et inversement.



## Effet de vivre ou non dans une réserve, d'avoir un statut d'Indien inscrit ou des traités et de vivre dans une région éloignée sur les indicateurs de la qualité des emplois

Les renseignements sur le fait de vivre ou non dans une réserve, d'habiter dans une région éloignée (indice d'éloignement) et de savoir si une personne a un statut d'Indien inscrit ou des traités ne sont disponibles que pour les années de recensement 2016 et 2021. Ceux-ci ne peuvent être utilisés que pour estimer ces caractéristiques deux ans après l'obtention du diplôme. Ces caractéristiques n'ont pas été incluses dans les principaux modèles multivariés. Néanmoins, comme elles sont très pertinentes pour les réalités des peuples autochtones, elles ont été ajoutées au modèle 2 pour déterminer les effets de ces caractéristiques approximatives sur chaque indicateur de la qualité d'emploi chez les diplômés membres des Premières Nations, les diplômés métis et les diplômés non autochtones, le cas échéant<sup>43</sup> (données non présentées).

En maintenant les variables de contrôle constantes, le fait de vivre dans une réserve en 2016 ou en 2021 était associé à un plus faible revenu, ainsi qu'à des taux de syndicalisation et à des taux de couverture par un régime de pension moins élevés chez les diplômés membres des Premières Nations (autant chez les femmes que chez les hommes). Le fait de vivre dans une région très éloignée comparativement à une région très accessible en 2016 ou 2021 était associé, chez les diplômés membres des Premières Nations, à un revenu plus élevé pour les femmes et à des taux de couverture par un régime de pension plus faibles pour les hommes. Enfin, chez les diplômés membres des Premières Nations, la déclaration du statut d'Indien inscrit ou des traités en 2016 ou en 2021 était associée à un plus faible revenu pour les hommes et à des taux de syndicalisation et de couverture par un régime de pension plus faibles pour les femmes. Les autres différences observées n'étaient pas significatives sur le plan statistique.

Pour les diplômés métis, le fait de vivre dans une région très éloignée comparativement à une région très accessible en 2016 ou en 2021 était associé à des taux de couverture par un régime de pension plus élevé pour les femmes. Aucune autre différence significative n'a été observée pour les autres indicateurs de la qualité des emplois<sup>44</sup>.

Enfin, pour les diplômés non autochtones, le fait de vivre dans une région très éloignée comparativement à une région très accessible en 2016 ou 2021 était associé à un revenu plus élevé pour les femmes et les hommes et à des taux de couverture par un régime de pension plus élevés pour les femmes. Les autres différences observées n'étaient pas significatives sur le plan statistique.

## Conclusion

À partir des données qui intègrent des renseignements sur les diplômés ayant obtenu leur baccalauréat dans la période allant de 2010 à 2018 aux données fiscales et à celles du Recensement de 2016 et du Recensement de 2021, le présent article dresse un profil des diplômés membres des Premières Nations, des diplômés métis et des diplômés inuits. Dans un deuxième temps, il compare le revenu d'emploi, le taux de syndicalisation et le taux de couverture par un régime de pension de l'employeur des bacheliers membres des Premières Nations et métis<sup>45</sup> avec celui des diplômés non autochtones, non racisés et nés au Canada au début de leur carrière, deux ans après l'obtention de leur diplôme. Ces données sont essentielles pour bien comprendre les enjeux liés à l'intégration des diplômés postsecondaires au marché du travail.

Les résultats montrent que le revenu d'emploi, le taux de syndicalisation et le taux de couverture par un RPE des bacheliers étaient souvent moins élevés chez les diplômés membres des Premières Nations que chez les diplômés non autochtones, non racisés et non immigrants. Ces différences persistaient même après la prise en compte des caractéristiques relatives à la démographie, aux études et au secteur industriel. Par conséquent, les écarts

43. Pour les diplômés membres des Premières Nations, trois variables mesurées en 2016 ou en 2021 ont été ajoutées aux variables de contrôle déjà incluses dans le modèle 2, soit le fait de vivre ou non dans une réserve, le fait d'avoir un statut d'Indien inscrit ou des traités et l'indice d'éloignement. Pour les diplômés métis et les diplômés non autochtones, seul l'indice d'éloignement a été ajouté aux variables de contrôle déjà incluses dans le modèle 2.

44. Il est à noter que, pour les diplômés métis, la taille de l'échantillon chez les hommes était trop petite pour étudier l'effet de vivre dans des régions éloignées sur les indicateurs de la syndicalisation et des taux de couverture par un régime de pension.

45. Les indicateurs de la qualité des emplois pour les diplômés inuits n'ont pu être inclus en raison de la petite taille de l'échantillon.

restants pourraient être liés à des variables non observables ou non incluses dans l'ensemble de données, comme la profession exercée, l'expérience de travail, les heures travaillées et la discrimination.

En ce qui concerne les bacheliers métis, les résultats des trois indicateurs de la qualité des emplois étaient semblables ou supérieurs à ceux des diplômés non autochtones, non racisés et non immigrants.

Il convient de noter que certains de ces résultats pourraient changer avec le temps puisque les diplômés de cette étude sont au début de leur carrière. Par conséquent, les résultats d'un certain nombre de ces indicateurs peuvent s'améliorer avec l'augmentation des années d'expérience et surtout dans le contexte actuel de pénurie de la main-d'œuvre.

Prochamment, il sera aussi possible d'étudier des cohortes plus récentes de diplômés postsecondaires, y compris celles qui ont obtenu leur diplôme pendant la pandémie de COVID-19. Ces données permettront également d'examiner l'évolution à long terme des salaires et de certaines conditions d'emploi des diplômés appartenant aux groupes examinés dans le présent article. Une analyse plus poussée peut également être effectuée afin d'examiner ces résultats pour les diplômés de niveau collégial.

**Sylvie Brunet, Liliana Corak et Diane Galarneau** sont toutes trois analystes au Centre canadien de la statistique de l'éducation de Statistique Canada.

## Remerciements

Nous reconnaissons la contribution de l'Assemblée des Premières Nations (APN) et du Congrès des peuples autochtones (CPA) au présent article. Nous les remercions pour leurs connaissances, leurs conseils et leurs commentaires.

## Sources de données, méthodes et définitions

### Limites

Il est important de souligner certaines limites du présent article afin que les constatations et les données qui en découlent puissent être utilisées de façon appropriée.

Tout d'abord, les lecteurs devraient noter qu'en raison de la petite taille de l'échantillon, il n'a pas été possible de fournir une analyse détaillée séparément pour les Inuit. De nombreuses statistiques propres aux Inuit n'ont pas pu être publiées en raison de suppressions intentionnelles visant à respecter les exigences de confidentialité de la *Loi sur la statistique*.

Ensuite, l'analyse repose sur l'hypothèse selon laquelle les personnes qui s'identifient comme des membres des Premières Nations, des Métis ou des Inuit conserveront leur choix d'identité pour chaque recensement.

Troisièmement, les renseignements sur le fait de vivre ou non dans une réserve ne sont disponibles que pour le Recensement de 2016 et le Recensement de 2021. Par conséquent, la variable du Recensement de 2016 et du Recensement de 2021 est utilisée comme approximation du fait de vivre dans une réserve deux ans après l'obtention du diplôme. Cette approximation s'applique également aux variables qui mesurent si une personne vit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Inuit Nunangat ou dans une région éloignée (indice d'éloignement), et si elle a un statut d'Indien inscrit ou des traités.

Finalement, les données sur le revenu sont fondées sur les déclarations de revenus soumises, qui ne comprennent pas la profession ou ne tiennent pas compte du statut de travail à temps plein ou à temps partiel, et sont susceptibles de contenir des données inexacts ou de ne pas contenir certaines données en raison de déclarations incorrectes et de non-déclaration.

## Sources de données et pondération

La Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT) permet l'intégration des données anonymisées du fichier administratif du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) à d'autres fichiers de données afin de bonifier les renseignements socioéconomiques du SIEP et de permettre de mieux comprendre les parcours des étudiants et leurs résultats sur le marché du travail après l'obtention de leur titre scolaire. Il convient de noter que le SIEP recueille seulement des renseignements sur les établissements publics et privés (sans but lucratif) qui reçoivent du financement d'un ministère de l'Éducation. Les établissements postsecondaires dirigés par des Autochtones ne font donc pas partie de l'univers du SIEP<sup>46</sup>.

Les résultats de la présente étude sont fondés sur le fichier du SIEP intégré aux données du fichier des familles T1 (FFT1), ainsi qu'aux données du questionnaire détaillé du Recensement de 2016 et du Recensement de 2021. Le taux d'appariement du fichier SIEP-FFT1 avec le Recensement de 2016 et le Recensement de 2021 était comparable à la proportion de la population canadienne tenue de répondre au questionnaire détaillé du recensement, ce qui représente environ 1 ménage sur 4. Lorsqu'un enregistrement du SIEP pouvait être couplé aux deux questionnaires détaillés du recensement (environ 13 % des enregistrements couplés), un des deux recensements était sélectionné au hasard. Il convient de noter que pour ces enregistrements couplés en double, l'information pour 2016 et 2021 était essentiellement la même (plus de 95 %) pour les variables d'intérêt dans la présente analyse. Pour s'assurer que la population d'intérêt n'était pas significativement différente dans le fichier intégré par rapport au fichier SIEP-FFT1, les caractéristiques des diplômés ont été étudiées pour les deux fichiers et, en général, elles étaient très semblables. Bien que les biais de sélection soient toujours possibles, cette analyse montre que s'il existe un biais, celui-ci est faible.

La présente étude est fondée sur les renseignements anonymisés de neuf cohortes de diplômés du baccalauréat (ce qui comprend les diplômés qui ont obtenu leur baccalauréat dans les universités et les collèges, mais exclut les diplômés en médecine, en médecine vétérinaire, en optométrie, en dentisterie, en droit et en pharmacie<sup>47</sup>) ayant obtenu leur diplôme entre 2010 et 2018.

Afin de pouvoir étendre l'inférence de la population liée à l'ensemble de la population du SIEP, toutes les données dans cet article ont été pondérées de façon à être représentatives de la population du SIEP. Les poids sont principalement fondés sur la probabilité estimée d'un appariement réussi entre le SIEP et le recensement en fonction des caractéristiques des enregistrements du SIEP. Des poids de rééchantillonnage bootstrap, utilisés dans les tests statistiques de la présente étude, ont été calculés en échantillonnant de façon répétée les poids de non-couplage de l'ensemble de la population du SIEP.

## Critères de sélection

Le fichier du recensement sert à déterminer l'identité autochtone du diplômé, s'il avait un statut d'Indien inscrit ou des traités, s'il vivait ou non dans une réserve, à l'intérieur de l'Inuit Nunangat ou dans une région plus ou moins éloignée (indice d'éloignement), et s'il appartenait ou non à un groupe racisé ou s'il était un immigrant. Les données sur le statut d'étudiant à temps plein, la province de résidence, la présence d'enfants à charge, le revenu d'emploi, le taux de syndicalisation et le taux de couverture par un régime de retraite de l'employeur ainsi que le code du secteur industriel (SCIAN) ont été extraites du FFT1, et les données sur l'âge à l'obtention du diplôme<sup>48</sup>, le sexe, le statut d'étudiant canadien ou international et le domaine d'études

46. Il est possible qu'une petite minorité d'établissements autochtones soient affiliés à un établissement postsecondaire public, qui pourrait déclarer des données concernant les établissements autochtones, mais cette couverture demeurerait marginale.

47. Conformément à la méthodologie décrite dans Statistique Canada 2023, les définitions des catégories de titres scolaires ont fait l'objet de deux ajustements comparativement au SIEP afin de permettre une uniformité et une homogénéité des regroupements pour l'étude des résultats sur le marché du travail des diplômés : 1) les baccalauréats ou les grades de premier cycle postérieur au baccalauréat dans les six domaines d'études que sont la dentisterie (D.D.S., D.M.D.), le droit (LL.B., J.D., B.C.L.), la médecine (M.D.), l'optométrie (O.D.), la pharmacie (Pharm.D., B.S., B.Sc., B.Pharm.) et la médecine vétérinaire (D.M.V.) ont été classés dans leur propre catégorie appelée « grade professionnel » et ne font pas partie de la présente étude; 2) certains grades de premier cycle postérieurs au baccalauréat en « éducation » ou en « travail social » ont été regroupés avec le groupe des grades de premier cycle pour permettre une plus grande uniformité entre les provinces et les territoires.

48. L'âge correspond à celui déclaré au 31 décembre de l'année de l'obtention du diplôme.

proviennent du SIEP. Seuls les diplômés âgés de 15 ans et plus à la remise de leur diplôme qui n'étaient pas retournés aux études à temps plein au cours des deux années suivant l'obtention de leur diplôme ont été retenus<sup>49</sup>, à condition d'avoir pu être liés aux fichiers FFT1 dans les deux ans après la réception de leur diplôme et aux fichiers du Recensement de 2016 ou du Recensement de 2021. Les caractéristiques des diplômés ont été examinées deux ans après l'obtention de leur diplôme et seuls les diplômés qui avaient un emploi de salarié et qui résidaient au Canada ont été retenus pour le profil et les indicateurs du marché du travail.

Les diplômés racisés et les diplômés immigrants ont été exclus de l'analyse, car ces groupes de population obtiennent en moyenne des résultats sur le marché du travail moins favorables que pour les personnes non racisées ou non immigrantes. Si ces groupes de population étaient inclus dans l'univers de l'analyse, les résultats du groupe de référence pourraient sembler moins favorables et biaiser les écarts par rapport aux groupes autochtones.

Les diplômés qui se sont inscrits à titre d'étudiants internationaux ont également été exclus. Le SIEP distingue les diplômés selon qu'ils se sont inscrits dans leur programme en tant qu'étudiants internationaux (venant de l'extérieur du Canada) ou comme étudiants canadiens (citoyens canadiens ou résidents permanents). La transition entre les études et le marché du travail est fondamentalement différente pour ces deux groupes. En effet, les étudiants internationaux ont plus souvent la possibilité de quitter le Canada si des perspectives d'emploi plus intéressantes leur sont offertes dans leur pays d'origine. De plus, il n'est pas recommandé d'étudier la population des étudiants internationaux à l'aide du fichier intégré SIEP-FFT1-Recensement en raison des différences entre les périodes de référence. Le recensement recueille des données sur les résidents non permanents (y compris les étudiants internationaux) qui vivent dans des ménages privés au Canada le jour du recensement (c.-à-d. le 10 mai 2016 et le 11 mai 2021), et cette population connaît des déplacements à l'intérieur et à l'extérieur du Canada entre les années de recensement<sup>50</sup>.

Afin d'éviter les valeurs aberrantes des revenus d'emploi, ceux-ci ont été exclus s'ils étaient supérieurs à 500 000 \$.

## Méthodes

**Revenu d'emploi :** Des modèles de régression linéaire simple sur le logarithme du revenu ont été utilisés pour estimer le revenu d'emploi et les écarts correspondants en pourcentage (variable continue). Des modèles séparés ont été estimés pour les hommes et les femmes. Dans un premier temps, les caractéristiques relatives à la démographie et aux études ont été prises en compte, soit : l'âge, l'âge au carré, l'année d'obtention du diplôme, le domaine d'étude, l'identité autochtone, la région de résidence et la présence d'enfant(s) (modèle 1). Dans un deuxième temps, la variable du code SCIAN a été ajoutée au reste des variables afin de tenir compte des écarts liés au secteur industriel (modèle 2). Des poids bootstrap ont été utilisés pour calculer la variance.

**Taux de syndicalisation et taux de couverture par un régime de pension de l'employeur :** Des modèles de régression logistique simple ont été utilisés pour estimer la probabilité d'être couvert par une convention collective ou par un régime de pension de l'employeur (oui ou non). Des modèles séparés ont été estimés pour les hommes et les femmes. Dans un premier temps, les caractéristiques relatives à la démographie et aux études ont été prises en compte, soit : l'âge, l'âge au carré, l'année d'obtention du diplôme, le domaine d'étude, l'identité autochtone, la région de résidence et la présence d'enfant(s) (modèle 1). Dans un deuxième temps, la variable du code SCIAN a été ajoutée au reste des variables (modèle 2). Des poids bootstrap ont été utilisés pour calculer la variance.

## Analyses auxiliaires des corrélations entre les indicateurs de la qualité des emplois

Les trois indicateurs de la qualité des emplois sélectionnés (revenu d'emploi, taux de syndicalisation et taux de couverture par un RPE) sont corrélés entre eux dans une certaine mesure. Des analyses auxiliaires ont été effectuées pour inclure les deux autres indicateurs de la qualité des emplois dans le modèle de chacun

49. Le critère a pour but de conserver uniquement les diplômés ayant le même niveau de scolarité afin d'éviter de comparer des diplômés de niveaux de scolarité différents.

50. Bérard-Chagnon, Hallman et Caron, 2019.

des indicateurs. Plus précisément, le taux de syndicalisation et le taux de couverture par un RPE sont inclus dans le modèle de revenu d'emploi, le revenu d'emploi et le taux de syndicalisation dans le modèle du taux de couverture par un RPE et le revenu d'emploi et le taux de couverture par un RPE dans le modèle de syndicalisation.

Ces interactions entre les indicateurs de la qualité des emplois n'ont pas été incluses dans les principaux modèles multivariés, car la principale question de recherche consistait à déterminer si les diplômés autochtones parvenaient à avoir des possibilités d'emploi de qualité égale à celles dont bénéficiaient les diplômés non autochtones après l'obtention du diplôme, et non si les diplômés autochtones, lorsqu'ils occupaient des emplois de qualité égale à ceux obtenus par les diplômés non autochtones, avaient un revenu d'emploi, un taux de syndicalisation et un taux de couverture par un RPE semblables.

Ces analyses auxiliaires ont montré que l'orientation et la significativité statistique des différences observées pour tous les indicateurs de la qualité des emplois sont demeurées les mêmes, sauf lors de la comparaison du revenu d'emploi des diplômées membres des Premières Nations à celui des diplômées non autochtones. Dans ce cas, l'ajout du taux de syndicalisation et du taux de couverture par un RPE aux variables de contrôle du modèle de revenu d'emploi se traduisait par une différence positive et significative en faveur des diplômées membres des Premières Nations.

## Définitions

**Identité autochtone :** Désigne les personnes s'identifiant aux peuples autochtones du Canada. Cela comprend les personnes qui s'identifient à titre de membres des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), Métis et/ou Inuit, et/ou les personnes qui déclarent être des Indiens inscrits ou des Indiens des traités (aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada), et/ou les personnes qui sont membres d'une Première Nation ou d'une bande indienne. Le paragraphe 35(2) de la *Loi constitutionnelle de 1982* précise que l'expression « peuples autochtones du Canada » (appelés peuples autochtones dans le présent article) s'entend notamment des Indiens, des Inuit et des Métis du Canada.

Les membres des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord) avec ou sans statut d'Indien inscrit ou des traités ont été inclus dans cette analyse, de même que les membres des Premières Nations vivant ou non dans une réserve.

**Indiens inscrits ou des traités :** Les Indiens inscrits sont les personnes qui sont inscrites en vertu de la *Loi sur les Indiens* du Canada. Les Indiens des traités sont des personnes appartenant à une Première Nation ou à une bande indienne ayant signé un traité avec la Couronne. Les Indiens inscrits ou des traités sont parfois appelés Indiens avec statut ou Indiens statués.

**Personnes non racisées :** Désigne les personnes qui n'appartiennent pas à un groupe désigné comme minorités visibles. Dans le cadre de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, les minorités visibles sont définies comme « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». La population des minorités visibles est principalement composée des groupes suivants : Sud-Asiatique, Chinois, Noir, Philippin, Arabe, Latino-Américain, Asiatique du Sud-Est, Asiatique occidental, Coréen et Japonais.

**Personnes nées au Canada (ou non-immigrantes) :** Désigne les personnes qui ne sont pas, ou qui n'ont jamais été, un immigrant reçu, un résident permanent ou un résident non permanent.

**Présence d'enfant(s) à charge :** Ces renseignements étant dérivés du FFT1, il se pourrait que certains diplômés ne soient pas considérés comme parents même s'ils ont un ou des enfants.

**Revenu d'emploi :** Le revenu d'emploi (avant impôts et autres retenues) comprend les montants reçus à titre de salaire, de traitement, de commissions, de primes, de pourboires et d'honoraires (ligne 10100 du formulaire T1 ou ligne 101 avant l'année d'imposition 2019). Il comprend également d'autres revenus d'emploi (ligne 10400 du formulaire T1 ou ligne 104 avant l'année d'imposition 2019) et le revenu d'emploi exonéré d'impôts pour les Indiens inscrits (tiré des renseignements fournis dans le formulaire Détermination de l'exonération d'un revenu d'emploi d'un Indien). Les diplômés qui n'avaient pas de revenu d'emploi ou qui étaient des travailleurs autonomes ont été exclus.

La moyenne des revenus d'emploi présenté dans cet article est la moyenne des neuf cohortes de diplômés (de

2010 à 2018) présentée deux années après l'obtention de leur baccalauréat (de 2012 à 2020). Cette moyenne a été ajustée pour tenir compte de l'inflation, à l'aide de l'Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle et non désaisonnalisé. L'IPC pour l'ensemble des produits a été utilisé ([tableau 18-10-0005-01](#) — Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé). Les revenus de plus de 500 000 \$ ont été exclus afin d'éviter les valeurs aberrantes. Les estimations du revenu sont exprimées en dollars constants de 2020.

**Taux de syndicalisation :** Le taux de syndicalisation a été dérivé de la variable portant sur les cotisations syndicales du Fichier des familles T1. Si le montant déclaré au niveau des cotisations syndicales est supérieur à 0 \$, la personne est considérée comme étant couverte par une convention collective.

**Taux de couverture par un régime de pensions de l'employeur (RPE) :** Le taux de couverture par un RPE a été dérivé de la variable portant sur le facteur d'équivalence du fichier T1. Le facteur d'équivalence calcule l'épargne-retraite accumulée par le participant ou en son nom au cours d'une année dans un ou plusieurs régimes de pension agréés (RPA) ou régimes de participation différée aux bénéfices (RPDB) et dans certains régimes ou mécanismes de pension non agréés. Cela comprend les régimes à prestations déterminées et à cotisations déterminées. Le facteur d'équivalence pour une année réduit le montant maximal que l'employé peut cotiser à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou à un régime de pension agréé collectif (RPAC) pour l'année suivante. Contrairement à la variable TP4RP, qui représente le montant des cotisations du déclarant au régime de pension de son employeur, la variable portant sur le facteur d'équivalence permet de tenir compte à la fois des cotisations des employés et de celles des employeurs dans le cas où l'employé ne verse pas de cotisations à un RPE ou à un régime de participation aux bénéfices. Si le montant du facteur d'équivalence est supérieur à 0 \$, la personne est considérée comme étant couverte par un RPE.



## Références

Arriagada, Paula. 2021. « [Les réalisations, les expériences et les résultats sur le marché du travail des femmes des Premières Nations, métisses et inuites titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de niveau supérieur](#) ». *Regards sur la société canadienne*, produit n° 75-006-X au catalogue de Statistique Canada.

Bérard-Chagnon, Julien, Stacey Hallman et Geneviève Caron. 2019. « [Les immigrants récents et les résidents non permanents omis au Recensement de 2011](#) ». *Série thématique sur l'ethnicité, la langue et l'immigration*, produit n° 89-657-X au catalogue de Statistique Canada.

Centre de collaboration nationale de la santé autochtone. 2017. « [L'emploi : un déterminant social de la santé des Premières Nations, Inuit et Métis](#) ».

Commission de vérité et réconciliation du Canada. 2015. « [Ce que nous avons retenu : Les principes de la vérité et de la réconciliation](#) ».

Commission Économique des Nations Unies pour l'Europe. 2015. « [Handbook on Measuring Quality of Employment: A Statistical Framework](#) » (manuel pour la mesure de la qualité de l'emploi, un cadre statistique, disponible en anglais seulement).

Galarneau, Diane, Sylvie Brunet et Liliana Corak. 2023. « [Qualité des emplois en début de carrière des diplômés canadiens du baccalauréat appartenant à un groupe racisé, cohortes de 2014 à 2017](#) ». *Regards sur la société canadienne*, produit n° 75-006-X au catalogue de Statistique Canada.

Layton, Jaclyn. 2023. « [La distance comme facteur de l'achèvement des études secondaires chez les Premières Nations, les Métis et les Inuit](#) ». *L'éducation, l'apprentissage et la formation : Série de documents de recherche*, produit n° 81-595-M au catalogue de Statistique Canada.

O'Donnell, Vivian et Paula Arriagada. 2019. « [Programme d'équivalence d'études secondaires ou de mise à niveau au sein de la population autochtone vivant hors réserve](#) ». *Regards sur la société canadienne*, produit n° 75-006-X au catalogue de Statistique Canada.

Pelletier, Rachelle, Martha Patterson et Melissa Moyser. 2019. « [L'écart salarial entre les sexes au Canada : 1998 à 2018](#) ». *Statistiques sur le travail : Documents de recherche*, produit n° 75-004-M au catalogue de Statistique Canada.

Statistique Canada. 2022 (1). « [Le Canada est en tête des pays du G7 pour ce qui est de la main-d'œuvre la plus scolarisée, grâce aux immigrants, aux jeunes adultes et à un solide secteur collégial, mais il subit des pertes importantes de titulaires de certificats d'apprenti dans les principaux domaines de métiers](#) ». *Le Quotidien*, 30 novembre 2022.

Statistique Canada. 2022 (2). Tableau [98-10-0414-01](#), « Plus haut niveau de scolarité, selon le principal domaine d'études et l'identité autochtone : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement y compris les parties ».

Statistique Canada. 2022 (3). « [Étude : Femmes et filles autochtones : conditions socioéconomiques dans les collectivités éloignées par rapport aux régions plus accessibles](#) ». *Le Quotidien*, 20 juin 2022.

Statistique Canada. 2022 (4). Tableau [98-10-0423-01](#), « Plus haut niveau de scolarité, selon l'identité autochtone, la géographie autochtone et la situation d'activité : Canada, provinces et territoires ».

Statistique Canada. Statistique Canada. 2022 (5). « [La population autochtone continue de croître et est beaucoup plus jeune que la population non autochtone, malgré un ralentissement de son rythme de croissance](#) ». *Le Quotidien*, 21 septembre 2022.

Statistique Canada. 2022 (6). « [Aperçu de la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail et des bases de données associées, 2022](#) ». *Guides de référence technique de la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT)*, produit n° 37-20-0001 au catalogue de Statistique Canada.

Statistique Canada. 2022 (7). Tableau [98-10-0281-01](#), « Statistiques du revenu par identité autochtone et résidence selon la géographie autochtone : Canada, provinces et territoires ».

Statistique Canada. 2022 (8). Tableau [98-10-0264-01](#), « Identité autochtone par statut d'Indien inscrit ou des traités et résidence selon la géographie autochtone : Canada, provinces et territoires ».



Statistique Canada. 2022 (9). « [Introduction au Cadre statistique pour la mesure de la qualité de l'emploi](#) ». *Qualité de l'emploi au Canada*, produit n° 14-28-0001 au catalogue de Statistique Canada.

Statistique Canada. 2022 (10). « [Taux de syndicalisation, 1997 à 2021](#) ». *Qualité de l'emploi au Canada*, produit n° 37-20-0001 au catalogue de Statistique Canada.

Statistique Canada. 2023. « [Résultats sur le marché du travail des diplômés des collèges et universités, 2010 à 2019](#) ». *Guides de référence technique pour la Plateforme longitudinale de l'éducation et du marché du travail (PLEMT)*, produit n° 37-20-0001 au catalogue de Statistique Canada.

Subedi, Rajendra, Shirin Roshanafshar et T. Lawson Greenberg. 2020. « [Élaboration de catégories utiles permettant de distinguer les niveaux d'éloignement au Canada](#) ». *Études analytiques : méthodes et références*, produit n° 11-633-X au catalogue de Statistique Canada.

Yassad, Lahouaria et Andrew Fields. 2018. « [Les immigrants sur le marché du travail canadien : tendances récentes entre 2006 et 2017](#) ». *Série d'analyses de la population active immigrante*, produit n° 71-606-X au catalogue de Statistique Canada.